

# Directive CSRD – Contrainte ou opportunité ?

Tribune de Philippe Maillard, CEO Groupe Apave

La CSRD : un terme qui fait désormais partie du langage de très nombreuses entreprises européennes. Nous avons tous, a minima, participé à un évènement sur le sujet ou, pour les plus avancés, engagé une réflexion au sein de nos entités. Certains qualifient la CSRD comme un tsunami ou une nouvelle vague réglementaire, d'autres comme une magnifique opportunité de transformation. Qu'en penser ?

La CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) fixe de nouvelles normes et obligations de reporting extra-financier. Les objectifs de cette directive sont d'harmoniser le reporting de durabilité des entreprises au niveau européen et d'améliorer la disponibilité et la qualité des données ESG publiées pour encourager le développement durable des entreprises et identifier celles qui sont disciplinées en la matière.



La CSRD est au cœur du Pacte Vert européen, plus connu sous le nom de Green Deal, dont l'objectif est de réduire de 55 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1990 d'ici à 2030, première étape vers la neutralité carbone à l'horizon 2050. Applicable depuis le 1er janvier 2024, la CSRD obligera progressivement plus de 50 000 entreprises en Europe dont 6 000 en France à établir un reporting extra-financier portant sur leur impact RSE.

## Soyons lucides : le défi est de taille !

A l'aune des crises successives, qu'elles soient sociales, géopolitiques ou sanitaires, les entreprises se retrouvent face à des situations complexes à gérer. La hiérarchisation de leurs risques et de leurs priorités n'intègre pas toujours suffisamment les enjeux associés aux transitions durables, souvent perçus, par les structures les plus petites, comme plus lointains, consommateurs de ressources financières et moins importants, même si la prise de conscience de l'importance d'agir est bien là.

Comment faire évoluer mon business model ou ma supply chain pour rester compétitif ? Comment investir durablement ?... Autant de questions qui sont posées et qui viennent, parfois, subroger la mise en place d'un reporting de durabilité détaillé comme l'ambitionne la CSRD. L'explication de cette nouvelle contrainte réglementaire est donc une étape clé dans la mise en œuvre réussie de cette échéance.

## Soyons clairs aussi : personne ne remet en cause cet objectif.

C'est le sens de l'histoire. Au fil des années, la prise de conscience de tous est devenue une réalité. Il n'y a plus de débat : oui, il faut agir et agir collectivement ; car c'est la somme des réponses individuelles qui permettra de créer un impact collectif visible et efficace.

# Directive CSRD – Contrainte ou opportunité ?

Tribune de Philippe Maillard, CEO Groupe Apave

En réponse à cet enjeu de taille, notre groupe s'est mobilisé. Déjà en Interne, puisqu'il est important d'agir soi-même et d'être fiers des compétences qui existent au sein de son entreprise. Apave s'est structurée : une équipe RSE, un département Climat & Durabilité pour former et conseiller nos clients, une entité dédiée (RSE France) accréditée pour certifier et vérifier les rapports de durabilité. Des expertises disponibles pour la mise en œuvre de la CSRD chez Apave, mais également mobilisables pour accompagner nos clients dans leur chemin et leur ambition. Vous l'aurez compris, Apave est complètement alignée sur les valeurs que porte la CSRD. Nous sommes convaincus qu'elle va dans la bonne direction en replaçant la confiance au cœur des écosystèmes et en accompagnant les virages nécessaires en période de transition. La CSRD créera de la valeur uniquement si elle est mise en œuvre avec une approche pragmatique et opérationnelle, une approche qui permet de donner du sens.

## Donner du sens, comment ?

On commencera par donner du sens aux actions menées : Pourquoi mène-t-on cette action ? A quoi cela sert ? A quelle ambition cela répond-il ? Que souhaite-t-on démontrer ? Il conviendra également de donner du sens aux données reportées. Ce point est clé. Dans la logique CSRD, une donnée extra-financière doit être associée à une analyse stratégique et opérationnelle faisant le lien avec les activités et les métiers de chaque entreprise. Reporter des chiffres pour n'analyser que la cohérence mathématique des chiffres entre eux, ne créera aucune valeur. La pertinence de l'analyse de double matérialité, la connectivité entre l'extra-financier et le financier, et la résilience du modèle d'affaires constituent les enjeux de gouvernance, et doivent contribuer au déploiement opérationnel de la stratégie de durabilité choisie. C'est une des raisons pour laquelle j'ai souhaité engager Apave dans une accélération de l'accompagnement des sociétés dans leur trajectoire de durabilité et d'application de la CSRD. Nos 10 000 ingénieurs et techniciens, associés à nos 300 consultants sont à leur disposition pour structurer et mettre en œuvre leurs démarches et leurs actions : experts en carbone, en biodiversité, en santé et sécurité au travail, en sécurité industrielle, en cybersécurité, en réglementation et études d'impact environnementales... autant de briques concrètes qu'il est important de travailler pour, ensuite, agir avec impact.

## La CSRD constitue une opportunité pour appréhender les enjeux et les risques de façon pragmatique et surtout opérationnelle.

L'étape que nous avons tous à gérer : appliquer la CSRD dans nos entités sans perdre de vue l'importance de ne pas s'engager dans une application trop perfectionniste d'une nouvelle réglementation qui en ferait perdre le sens.... et l'utilité individuelle et collective. Chez Apave, nous accompagnons nos clients jusque dans leurs usines ou sur leurs sites pour leur montrer et leur expliquer le chemin : c'est cette démarche, couplée à notre positionnement historique de Tiers de Confiance, qui les fait gagner en performance; c'est cet accompagnement qui leur permettra de passer de la contrainte à l'opportunité.

**Philippe MAILLARD,**  
Directeur Général du Groupe Apave

